

Arbois

L'agrivoltaïsme, solution pour lutter contre la sécheresse et protéger les moutons ?

Un couple d'éleveurs de moutons de Grozon a fait le choix de l'agrivoltaïsme, c'est-à-dire d'implanter des panneaux pour protéger son troupeau des attaques de prédateurs et lutter contre la sécheresse.

Ce serait une première dans le Jura : une installation agrivoltaïque dans le secteur de Boichailles. La société Corsica Sole a déposé un permis de construire pour exploiter une surface de 23,4 ha. Il s'agit d'un projet développé avec deux propriétaires privés. L'éleveur qui détient la plus grosse surface a le siège de son exploitation à 42 km du site tandis qu'un éleveur de moutons à viande de Grozon cherche à maintenir une alimentation en herbe fraîche à l'année.

« Nous avons de gros problèmes de sécheresse. Depuis cinq ans, nous devons apporter du fourrage aux champs car les moutons n'ont plus rien à manger », constate Isabelle Lhéritier, à la tête avec son mari d'un élevage de 500 moutons à Grozon. La promesse d'offrir un abri à l'ombre à ses brebis et d'éviter que les pâturages ne grillent au soleil a achevé de convaincre le couple, suivi par une technicienne de sa coopérative.

Les panneaux seraient fixes,

sur une hauteur de 3 mètres pour le plus haut et 1,20 m pour l'autre extrémité, de manière à laisser les animaux se mettre à l'abri dessous. Les rangs de panneaux sont espacés de 5 mètres.

« 80 brebis ont avorté après des attaques »

L'autre avantage serait la lutte contre la prédation via la pose, très onéreuse, de clôtures hautes. La société Corsica Sole finance la totalité du chantier, pose des panneaux et la clôture et verse une location annuelle aux deux propriétaires. « Nous ne communiquons pas sur le montant de la location, avertit Thibaut Loschetter, responsable développement de la société. C'est de l'ordre de 3 000 € par hectare et par an. » Le couple n'a rien à payer.

« Mon beau-père menait des moutons pâturer dans ce pré [à Boichailles, NDLR] mais il est trop éloigné de la ferme, nous subissons des attaques de chiens errants désormais sur toute l'exploitation, poursuit l'éleveuse. C'est un terrain faible en rendement de céréales. » La solution pour les éleveurs est donc de maintenir le site en prairie permanente. Les dégâts sont sournois, puisque les moutons ne se font pas tous dévorer mais les attaques ont des conséquences sur l'ensemble du



La société Corsica Sole a déposé un permis de construire pour exploiter une surface de 23,4 ha dans le secteur de Boichailles. Photo Maryline Chalou

cheptel avec le stress engendré. « En octobre dernier, 80 brebis ont avorté à la suite des attaques. On l'observe avec les échographies, appuie-t-elle. C'est une chose qui pèse lourd dans l'avenir de l'exploitation. Elles auront un enclos sécurisé avec la clôture et les caméras. »

Un dossier suivi par la chambre d'agriculture

En terre de comté, difficile de trouver du terrain pour la diversification. Cela fait deux ans que le couple Lhéritier cherche une solution pour s'adapter, maintenir le troupeau au champ, tout en lui garantissant un climat de pâturage serein. « Nous réfléchissons à ce projet

depuis plusieurs années. Nous avons attendu des avancées technologiques, notamment sur la durabilité des panneaux. Nous avons sollicité plusieurs entreprises, retrace Isabelle Lhéritier. Nous avons pris rendez-vous avec la chambre d'agriculture. On sait que sur l'appellation comté, l'agrivoltaïsme ne se fera jamais. » La fédération ovine est la plus avancée dans le domaine.

Les syndicats agricoles se méfient des projets agrivoltaïques, redoutent que ces revenus fixes créent de l'appât du gain. « Nous sommes la deuxième génération, mon beau-père a créé l'exploitation en 1966, détaille Isabelle Lhéritier. Nous n'ache-

Jura nature environnement s'y oppose

Sentant le sujet sensible, la commune d'Arbois a organisé une réunion publique, mercredi 5 juin au soir. Si le public était peu nombreux, Jura nature environnement était présent pour défendre son point de vue. Les tracts déposés à l'entrée ne laissent planer nul doute sur ses motivations. « Jura nature environnement sera contre », prévient Victor Faivre-Pierret, chargé de mission agroécologique. Le militant a défendu la doctrine de l'association, martelant le sacrifice de zones agricoles au détriment de zones déjà artificialisées comme les parkings ou les bâtiments industriels. Les deux représentants de Corsica Sole ont eu beau vanter les engagements de la société tels que la plantation de haies et la création de mares et ceux de l'éleveur qui pratiquera un élevage extensif... Rien n'y a fait.

tons pas un terrain pour y installer des panneaux et ajouter quelques moutons. Ce n'est pas un alibi pour installer des panneaux. »

● Maryline Chalou

Poligny

La rue des Perchées à sens unique en septembre

Le maire est venu proposer aux riverains de la rue des Perchées un essai de mise à sens unique pour y sécuriser la circulation.

En organisant, jeudi dernier, une réunion de quartier au coin de la rue des Perchées et de la route de Lons, devant la Maison du comté, le maire Dominique Bonnet avait un objectif : répondre au sentiment d'insécurité des riverains. « Ça roule vite comme c'est pas possible » ; « la majorité des voitures en provenance de Lons tournent (dans la rue des Perchées) en coupant la voie opposée » ; « c'est étonnant qu'il

n'y ait pas eu d'accident ! », confiait la quinzaine d'habitants présents. De fait, beaucoup d'automobilistes qui se rendent au centre-ville ou au pôle alimentaire empruntent cette rue.

À la proposition de Laurent Gaudin, conseiller d'opposition, d'un îlot central sur la route de Lons pour forcer les voitures à entrer doucement dans la rue des Perchées, le maire préfère la mise à sens unique descendant, avec l'assentiment de la plupart des habitants. Elle présente l'avantage de pouvoir aménager une piste cyclable (sur la droite, sens descente) pour les deux-roues désireux de se



Le maire Dominique Bonnet (à gauche) a consulté les habitants du quartier pour soumettre sa proposition d'essai de sens unique de la rue des Perchées. Photo Thierry Dromard

rendre en zone Intermarché. Ainsi sera engagé le 1^{er} septembre un essai de six mois, sens unique et balises rivées au sol pour délimiter la piste cyclable, a annoncé le maire.

L'essai permettra de juger si le flux important du matin reporté sur l'autre entrée du champ de foire n'embouteillera pas le secteur chargé de bus scolaires vers 7 h 30-8 heures.

La majorité municipale imagine un rond-point à hauteur de l'entrée de Mouthiers-Vieillard, face au champ de foire, pour plus tard.

Un miroir devrait aussi être installé à destination des conducteurs qui débouchent de la rue des Perchées en direction de Lons pour mieux voir les véhicules arrivant du haut.

Quant au projet de restaurant sur la parcelle qui fait le coin des deux rues face à la Maison du comté, il est à la fois toujours d'actualité mais au point mort : ni vente du terrain, ni permis de construire déposé.

● De notre correspondant Thierry Dromard